



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

Décision du maire n° 2026.019

Mise en ligne : 20/02/2026

OBJET

Convention de formation : 360 Degrès Sécurité

Le maire de la commune de Chessy,

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122_22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n° 2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de la convention de formation aux gestes d'urgence petite enfance pour les trois crèches municipales ;

Considérant

Que pour assurer la sécurité des enfants accueillis dans les trois crèches municipales, il est nécessaire de former et d'approfondir les connaissances du personnel des crèches sur les gestes d'urgence spécifiques à la petite enfance ;

Décide

Article 1

Une convention de formation est conclue avec la société 360 Degré Sécurité, représentée par Monsieur Alexandre Rubas pour un montant de 850 euros HT (non assujetti à la TVA).

Article 2

La dépense résultant de cette opération est imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de la ville.

Article 3

La présente décision sera transmise au préfet de Seine-et-Marne et aux services de gestion comptable de Chelles.

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20260220-DEC_2026_019-CC
Date de télétransmission : 20/02/2026
Date de réception préfecture : 20/02/2026

Décision du maire n° 2026.019

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 17/02/2026

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Le maire,
Olivier BOURJOT



Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20260220-DEC_2026_019-CC
Date de télétransmission : 20/02/2026
Date de réception préfecture : 20/02/2026